

# VICTOIRE SÉKOU ET DARRÈS RÉINTÉGRÉS

UNE FOIS ENCORE, LA DÉCISION DE GRDF DÉSINTÉGRÉE

Cher(e)s collègues,

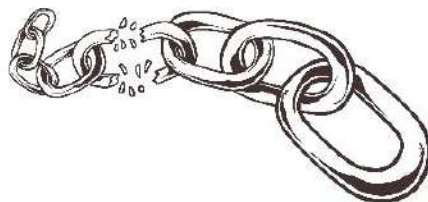
C'est une nouvelle gifle judiciaire monumentale, qui vient de s'abattre à nouveau sur GrDF le 21 octobre dernier. En effet, le tribunal des prud'hommes de Paris siégeant en référé, a condamné GrDF, en lui ordonnant de réintégrer nos deux camarades, Sékou et Darrès, techniciens gaz sur l'agence Eylau, qui avaient été licenciés en septembre 2023.

Nos deux collègues, militants CGT très actifs dans le mouvement de grève historique et gagnants de l'hiver 2022 sur les salaires, ont été victimes de la vengeance patronale mise en œuvre par GRDF à cette période, et qui a touché plus de 30 collègues en Île-de-France.

A l'époque, au prétexte d'un différend entre deux techniciens, la direction a monté un dossier bidon contre Sékou et Darrès de violence et de menaces, en s'appuyant sur un seul témoin, qui a bénéficié par la suite d'une mutation sur le site de son choix. Malgré de multiples témoignages des collègues du site, innocentant nos deux camarades, une partie des membres de la direction agissant sur ordre, ainsi que la directrice de l'époque, ont prononcé la mise à la retraite d'office.

Ce jour-là, en plus d'encaisser l'injustice et la calomnie, nos deux collègues ont tout perdu : leur emploi, leur logement d'astreinte, et ont dû déménager avec toute leur famille, éclatant ainsi toute la cellule et l'équilibre de deux foyers.

**AUJOURD'HUI, APRÈS PLUS D'UN AN, LA JUSTICE EST CATÉGORIQUE : LES DEUX LICENCIEMENTS SONT DÉCLARÉS NULS, ET GRDF EST CONDAMNÉE À RÉINTÉGRER SEKOU ET DARRÈS À LA DATE DE LEUR LICENCIEMENT, EN LEUR REDONNANT TOUS LES ÉLÉMENTS DE LEUR CONTRAT DE TRAVAIL, C'EST-À-DIRE L'INTÉGRALITÉ DES SALAIRES PERDUS, LES LOGEMENTS D'ASTREINTE ET LES DOMMAGES ET INTÉRÊTS.**



C'est la troisième condamnation pour GrDF en quelques mois, après l'annulation du licenciement de Jordan, élu CGT, par la ministre du travail et l'inspection du travail, et la condamnation de GrDF qui avait interdit à Cédric Liechti, secrétaire général du syndicat CGT énergie Paris, d'assurer la défense de plusieurs collègues dont Sékou et Darrès. C'est donc bien tout un système de management par la terreur, que la justice a déclaré illégal ces derniers mois. Les deux millions d'euros dilapidés par GRDF dans les vigiles, les huissiers, la sécurité rapprochée et l'externalisation des commissions secondaires disciplinaires, aboutissent aujourd'hui à ce fiasco monumental.

## Et pourquoi ?

Tout ça pour préparer le terrain à l'éclatement de l'entreprise, à la fermeture de multiples services et à la réduction massive d'effectifs auxquels nous assistons maintenant. C'est d'ailleurs ce que nous écrivions à l'époque, car pour casser une entreprise tranquillement, il faut briser toute volonté de résistance chez les agents. C'est pourquoi, la CGT avec tous nos collègues sanctionnés, va entreprendre toutes les démarches nécessaires, afin que les encadrants responsables et acteurs de ces décisions illégales, répondent de leurs actes devant la justice.

Et il se pourrait bien que l'ancienne directrice IDF, qui avait été rappelée par la direction nationale alors qu'elle partait en retraite, pour mettre en œuvre cette politique illégale de répression, soit à nouveau sollicitée dans sa retraite paisible pour se présenter cette fois... devant un juge.

**PAS DE JUSTICE, PAS DE PAIX!**

